



A l'attention des Parents d'élèves

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint :

- Les fiches d'inscriptions de cantine et de garderie et la fiche de renseignement qui sont à compléter et à retourner à la **Mairie avant le 15 aout 2022.**
- Une fiche mémo à conserver

Les règlements sont consultables sur notre site : www.assat.fr – rubrique jeunesse – page cantine et page garderie.

Dans tous les cas, même si votre enfant n'est pas présent en cantine et/ou en garderie, je vous demande de bien vouloir compléter et retourner la fiche de renseignement à la Mairie

Attention :

- **Changement horaire école** : Matin (inchangé) 8h30 – 12h00 : ouverture portail 8h20 -
Après midi : 14h00 – 16h30
- Horaires garderie : 7h30 – 8h20 et **16h30 -18h15 : les parents pourront récupérer les enfants à compter de 16h45.**
- 2 services à la cantine pour l'école élémentaire : 1^{er} service CP CE1 CE2 –
2^{ème} service : CM1 CM2

En vous remerciant par avance.

Secrétariat de Mairie
Service périscolaire.